

PREMIER ABONNEMENT : ROUBAIX-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 MARS 1890

LA DEMISSION DE M. DE BISMARCK

Est-ce définitif ? Tout le monde dit que oui. On peut encore cependant équivoquer et se réserver.

Ce n'est pas que les raisons manquent pour expliquer ce qui vient de se passer. La première, c'est que M. de Bismarck est âgé de soixante-cinq ans et que Guillaume II n'en a que trente et un.

Dans de telles conditions, on se heurte facilement, d'autant mieux que si le chancelier a une idée très absolue de son autorité, le jeune Empereur n'en a pas une moindre de la sienne.

Avec le père et le grand-père de Guillaume II, M. de Bismarck, chancelier inamovible, pouvait être une puissance dans l'Empire, sans y être une toute-puissance.

Car, s'il avait fait beaucoup pour la gloire de la patrie, les deux autres y avaient travaillé non moins efficacement et non moins glorieusement que lui.

Aujourd'hui, cette situation a un peu changé. Le prince de Bismarck reste le seul acteur encore vivant des années glorieuses, avec Moltke, qui a pris sa retraite.

Au rang où il était encore hier, en présence d'un Empereur qui n'est le premier que par sa dignité et non par ses services, le chancelier avait l'air de tenir Guillaume II en tutelle.

Faut-il tout dire ? Le système politique intérieur du chancelier semblait frappé de mort depuis les dernières élections générales.

On peut briser le Parlement impérial, on peut briser même le suffrage universel qui l'alimente et le recrute, mais si l'on veut vivre avec lui, il faut y chercher une majorité, et on ne la trouve désormais qu'avec la fraction catholique.

Alors que penser du Kulturkampf et des lois de mai, auxquels M. de Bismarck a attaché son nom ?

C'est exactement comme si demain nos grands hommes de la République étaient obligés de négocier un modus vivendi, une transaction avec Mgr Freppel !

Ce ne serait pas commode pour eux, mais en Allemagne, là où le chancelier est compromis, l'Empereur a l'esprit dégagé et les mains libres.

Il nous reste à exprimer un vœu, c'est que la politique extérieure de l'Allemagne, qui est strictement défensive et que nous tenons pour acquise, ne soit pas altérée par la retraite du prince de Bismarck.

L'Empereur a déclaré récemment qu'il voulait contribuer à l'affermissement de la paix ; Dieu l'entende !

L'EXPIRATION DU TRAITÉ FRANCO-TURC

Paris, 19 mars. — Comme nous l'avions annoncé hier, M. Turrel, député de l'Aude, aujourdhui une entrevue avec M. de Freycinet, président du conseil, et Ribot, ministre des affaires étrangères, sur la situation créée au point de vue commercial et financier par l'expiration récente du traité de commerce franco-turc.

Des déclarations faites à M. Turrel par MM. de Freycinet et Ribot, il résulterait que le gouvernement est disposé à donner satisfaction aux intérêts en jeu, et que, dans ces conditions, il considère comme inutile la discussion de l'interpellation qui devait venir demain jeudi à la Chambre.

Le député de l'Aude a fait observer que ces déclarations lui donnaient satisfaction et qu'il n'avait plus de raison pour interjeter.

D'autre part, M. Turrel a ajouté que actuellement et depuis trois jours, on applique, aux produits turcs, le tarif général et que c'était là selon lui le régime qui résultait de l'expiration du traité de 1861, mais au cas où le gouvernement modifierait cette situation, il devrait demander l'approbation des Chambres. M. de Freycinet et Ribot ont répondu que le tarif général continuerait d'être appliqué et qu'il demanderait aux Chambres si la situation actuelle devrait être modifiée. Devant l'attitude prise en cette question, M. Turrel renonce à son interpellation, mais il pourrait que M. Salis, député de l'Hérault, lui reprenne son compte.

C'est M. Turrel lui-même qui a rendu compte dans les couloirs de la Chambre de l'entrevue qu'il avait eue avec MM. de Freycinet et Ribot au sujet du traité franco-turc.

Le député de l'Aude a assuré, on l'a vu, que le gouvernement est décidé à appliquer le tarif général aux produits turcs.

Cette nouvelle a produit une certaine émotion parmi les libéraux et les radicaux de la Chambre. Le groupe industriel et commercial a été immédiatement réuni sous la présidence de M. Lockroy pour examiner la question.

Il a été décidé qu'une délégation composée de MM. Léon Say, Félix Faure, Deloncle et Reinach se rendrait auprès de M. Ribot, pour savoir si le gouvernement a l'intention d'appliquer le tarif général d'une façon absolue ou conditionnellement, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un modus vivendi soit intervenu entre la France et la Turquie.

De toute façon, le ministre n'aurait pas une interpellation. S'il déclare qu'il applique à la Turquie le tarif général, les radicaux et les socialistes interpellent ; au contraire c'est la clause de la nation la plus favorisée qui est mise à exécution ce sont les protectionnistes qui soulèvent un nouveau débat.

Cette question des raines secs, qui a déjà occasionné la chute de M. Tirard, est pas encore close et nous réserve des surprises.

UN SCANDALE FRANCO-MACONNIQUE

Dimanche dernier mourut à Laval, M. Genseley, conseiller municipal, membre de la loge le Reliement. Avant de mourir, M. Genseley avait recueilli plusieurs connaissances de la loge le Reliement. Le lendemain de son décès, M. Genseley faisait demander à l'église de Saint-Vénérand un service religieux de 2e classe, pour la sépulture de son mari.

Les préparatifs avaient été ordonnés et on se disposait à sonner le glas funèbre, lorsque tout-à-coup un envoyé accourut donner contre ordre. Voici ce qui s'était passé.

Au moment de son entrée dans la franc-maçonnerie, M. Genseley s'était engagé par écrit à se faire enterrer civilment et avait été inscrit à l'Ordre. M. Genseley avait déclaré à madame Genseley que l'enterrement de son mari aurait lieu sans le concours de l'église.

En vain, la veuve voulait-elle opposer à l'écrit que lui présentait le sieur Gérard, la visite du vénérable maître de l'Ordre, qui se préparait à partir pour son mari quelques instants avant sa mort ; en vain, invoquait-elle ses droits d'épouse, déclarant qu'elle opposerait de toutes ses forces à un enterrement de l'Ordre.

M. Gérard déclara qu'il saurait faire exécuter les volontés du défunt.

Sur ce, il se retira pour réquêter l'intervention d'un buisier, M. Léveque, et force fut à la malheureuse veuve de s'incliner.

« Si l'Autriche a été si prole et entendant s'en repaître. Au lieu de procéder aux obsèques civiles à 7 ou 8 heures du matin, comme la veuve et les amis du défunt en avaient exprimé le désir, les chœurs de la messe furent célébrés à 10 heures, et la messe fut plus grande et la démonstration antireligieuse plus corée.

Le maître de l'Ordre avait pu déléguer au désir de la veuve ; il ne fit pas. L'heure de la sépulture arriva, les invitations furent lues de tous côtés. Après avoir lu la manifestation qui se préparait et qui, comme épouse et comme chrétienne, manifestait hautement sa réprobation, Mme Genseley adressa la note suivante à l'Indépendant de l'Ouest.

« Monsieur le rédacteur, M. Genseley prie les personnes qui reçoivent des invitations pour les obsèques de son mari, d'être bien convaincus qu'elles ne sont pas envoyées par elle et que tout ce qui se fait est en opposition complète avec sa volonté. Elle a été obligée de céder devant la violence qui lui est faite par le sieur Gérard. »

La manifestation si bien organisée sur un inconnu complet. A la suite des funérailles, Mme Genseley, écrit à notre confrère la lettre suivante :

« Je vous autorise à porter à la connaissance du public Lavallois, qu'on m'a attaché le corps de mon mari, malgré mes protestations les plus énergiques. Je suis restée seule avec mon mari, et j'ai été obligée de céder par ce dernier à une condamnation suivant la loi. »

LES SEMINARISTES A LA CASERNE

Sous ce titre, Mgr Perraud, évêque d'Autun, adresse au général de... une éloquent lettre dont nous extrayons ce qui suit :

« Les seminaristes de la caserne : telle est, en effet, la première étape dans les divers degrés de la loi. Bienôt, il nous faudra voir les vicaires et jeunes curés, aînés, comme réservistes, aux vingt-cinq ans, ou comme volontaires, à partir de vingt-cinq ans, dans les régiments de ligne, et nous aurons devant nous des curés de paroisses importantes, des supérieurs de séminaires, des chanoines, peut-être même quelques évêques, convoqués pour les trize jours d'exercices de la loi. »

« Quand nous en serons là, le système sera complet, et les idées qui, en leur qualité de chrétiens catholiques, nous ont été enseignées par le Concordat, à la célébration régulière de la messe le dimanche, à l'instruction catéchétique de leurs enfants, à la visite de leurs malades par un ministre de leur religion qui soit à leur portée, auront été en quelque sorte tenus en échec et les conséquences d'une

loi dans laquelle on prétend leur faire admirer le triomphe du principe de l'égalité.

« Ce n'est pas au tribunal de la morale ou de la pudeur que je défère en ce moment cette disposition législative, c'est simplement au tribunal du sens commun. »

« A la caserne, les soldats de profession : aux écoles navales, les futurs marins ; au séminaire, ceux qui veulent embrasser la carrière ecclésiastique et se vouer au service des autels ; voilà ce que j'appelle l'ordre du bon sens. C'est l'officier gracieusement qui veut embrasser la carrière ecclésiastique et se vouer au service des autels ; voilà ce que j'appelle l'ordre du bon sens. C'est l'officier gracieusement qui veut embrasser la carrière ecclésiastique et se vouer au service des autels ; voilà ce que j'appelle l'ordre du bon sens. »

« Certes, ce n'est nullement parce que nous n'érigeons pas tous les soldats, y compris les membres du clergé, que nous avons subi nos douleurs, revers d'il y a vingt ans, et du temps du prince de Condé et de Napoléon, nos aïeux qui n'enraient pas de force dans les rangs d'armées futures ministres du sacral, et, faisant assez bonne figure à Rocroi, à Austerlitz et à Wagram. »

« Voici la fin de la brochure : « Le combat de Beaumont, prélude de la néfaste journée de Sedan, venait de se terminer. Avec ses mitrailleuses et ses formidables canons, l'armée du prince de Saxe avait fait de vrais massacres parmi nos chers soldats, nos chasseurs, nos fantassins. Notre ambulance était à peine installée dans la ferme d'un petit hameau du village d'Autcourt. Un des premiers Français qui nous furent amenés était un officier supérieur dont l'ambulance avait été tirée des bras, tandis que les chirurgiens le fouillaient avec leurs pinces pour y chercher une balle. Le sang du blessé coulait abondamment sur la soutane du prêtre. »

« J'ai gardé longtemps, comme un sorte de relique, ce vêtement glorieusement souillé. Le prêtre, c'est moi, quand au balai qui reprit du service quelques semaines après dans notre armée de la Loire, il est devenu le digne général auquel je suis heureux de reconnaître et de louer les plus respectueux et les plus affectueux dévouements. »

« A. ADOLPHE-LOUIS, évêque d'Autun. »

LES MOTS DE BISMARCK

Citons quelques mots plus ou moins authentiques du prince :

« Le Bavirois est quelque chose d'intermédiaire entre l'Autrichien et l'Allemand. »

« Si l'Autriche a été si prole et entendant s'en repaître. Au lieu de procéder aux obsèques civiles à 7 ou 8 heures du matin, comme la veuve et les amis du défunt en avaient exprimé le désir, les chœurs de la messe furent célébrés à 10 heures, et la messe fut plus grande et la démonstration antireligieuse plus corée. »

« Les pascoues sont représentées par les gens marquant, la France l'est souvent par des penseurs. »

« Vous reconnaîtrez l'ambassadeur de France à ceci, qu'il ne parle jamais la langue du pays auprès duquel il est accrédité. »

« Enfin, sa définition des Français, dans une conversation avec le romancier hongrois Maurice Jókai, quelques années après la guerre. »

« Les Français sont un peuple de Peaux-Rouges. »

« J'ai ramporté un bon souvenir de mes voyages en France, disant-il à une de ses sorties parlementaires ; les Français du Midi surtout ont un gentil petit peuple. »

« J'ai jugé d'un mot la valeur diplomatique de M. Thiers, après les négociations de Versailles : « Lui, un diplomate ! il ne saurait pas seulement vendre un cheval. »

« C'est lui qui, dans un discours à la Chambre des Seigneurs, a inventé le mot : « Menteur comme le télégraphe ! »

« Un jour que le roi Guillaume terminait un de ses discours par ces mots : « Dieu nous dicte notre tâche ! »

« A Avonnes, marmotta M. de Bismarck, de façon à être entendu de ses voisins, que Dieu a choisi un rude secrétaire. »

« Une autre fois, Guillaume disant à son ministre « La Providence nous assistera. »

« Fort bien, répondit le chancelier, mais laissez-lui le temps de la réflexion. »

DEMISSION D'UN DELEGUE FRANCAIS A LA CONFERENCE

Désaccord entre les membres de la délégation. — Une crise aiguë. — M. Delahaye se retire. — Les explications de M. Jules Simon. — Grands embarras.

Berlin, 20 mars. — Le bruit a couru hier qu'un différend s'était élevé entre les délégués français à la conférence. On disait même que l'un d'entre

eux, M. Delahaye, avait donné sa démission à la suite d'explications avec ses collègues.

J'ai pu voir M. Delahaye, après avoir presque forcé sa porte. Après quelques hésitations, il a fini par m'avouer qu'il avait, en effet, donné, hier, sa démission, sans vouloir cependant m'indiquer les motifs de cette détermination. Il ajouta que, cédant aux instances de M. Jules Simon, il avait consenti, ce matin, à retirer sa démission.

Après des difficultés non moins grandes, je suis parvenu à voir M. Jules Simon, qui commença par traiter d'absurde le bruit de la démission de M. Delahaye.

Mais lorsque je lui dis que ce dernier m'avait mis au courant de la situation, il parut très embarrassé. Comme j'insistais sur la nécessité de me fournir une explication quelconque permettant d'éclaircir la presse, il m'expliqua la portée des divergences de vues régnant au sein de la délégation française. M. Jules Simon me déclara que le conflit avait été provoqué par l'intention de M. Delahaye de faire un discours en contradiction avec les idées des autres membres de la délégation.

Il s'agit de la réglementation du travail des enfants. M. Delahaye voulait que certaines dispositions fussent applicables aux adultes. La majorité de la délégation refusant de suivre M. Delahaye dans cette voie, celui-ci déclara qu'il partirait.

D'après d'autres renseignements que j'ai pu me procurer, la crise dure encore ; ce qui explique l'embarras de presque tous les membres de la délégation française.

J'ai ajouté que M. Delahaye a renoncé à assister au dîner, qui doit avoir lieu chez M. de Bismarck et à la réception chez l'Empereur.

Le Gallinger's Messenger a reçu de Berlin la dépêche suivante :

« M. Delahaye a eu un dissentiment avec ses collègues à propos d'un document socialiste sur la question ouvrière au point de vue international, qu'il voulait soumettre à la Conférence. Il a remis en conséquence sa démission à ses collègues. L'affaire a été soumise à M. Herbert, qui a référé au ministre des affaires étrangères. »

LA RETRAITE DE M. DE BISMARCK

Berlin, 19 mars. — La solution de la crise ne dépend plus que de questions de convenances. La présidence du ministre prussien sera attribuée à M. de Bötticher.

« Le ministre prussien perdra son caractère éminent, grâce à la création d'un ministère de l'Empire que désire l'Empereur. »

« La Gazette de Cologne accuse M. de Bismarck d'avoir, par son caractère entier, par son esprit de domination, forcé l'Empereur de se séparer de lui. »

« Le Courrier de la Bourse dit que l'opinion publique envisage avec calme le départ du prince de Bismarck. »

« Il est sans doute que si le prince se retire volontairement, ce qui n'est pas probable, son départ sera d'un caractère plus agréable. »

« La Gazette nationale dit que la démission du chancelier est, dit-on, formulée d'une façon très brève. »

« Le prince ne donne pas d'autres motifs que son âge et l'état de sa santé. »

« La démission n'était pas encore acceptée hier après-midi, mais cette acceptation n'est pas mise en doute ; on dit qu'elle sera publiée aujourd'hui par le Moniteur officiel. »

« Il n'est pas question de modifier les institutions gouvernementales de l'Empire ; le nouveau chancelier sera conséquemment nommé ; on dit que le prince de Bismarck a porté son choix en première ligne n'a pas encore fait savoir s'il l'acceptait. »

Berlin, 19 mars. — On blâme vivement la convocation brusque des commandants de corps d'armée, comme inopportune, à un moment où l'opinion publique est déjà si fort agitée par la crise ministérielle.

« La conférence entre les généraux et l'Empereur a duré jusqu'à sept heures et demie. »

« On présume que c'est une manœuvre pour impressionner la nation et préparer une demande d'importance accréditée au Reichstag en faveur des nouveaux armements. »

Berlin, 19 mars. — On confirme que la démission du comte Herbert de Bismarck pourrait devenir définitive, selon le choix du nouveau chancelier.

« Le genre de M. de Bismarck, le comte de Rantzau, qui est ministre de Prusse, a également donné sa démission. »

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La démission du prince de Bismarck. Berlin, 20 mars. — On commence à avoir quelques détails sur les raisons qui ont amené la crise. L'Empereur voulait envoyer au chancelier le président du Conseil des ministres prussiens et lui-même, les séances. M. de Bismarck refusa et l'Empereur céda.

Mais quelques jours plus tard, l'Empereur ayant demandé au chancelier de venir travailler tous les soirs au Château, M. de Bismarck répondit que sa santé ne lui permettait pas de sortir le soir et qu'il préférait se retirer.

M. de Bismarck était opposé à la demande de nouveaux crédits militaires. Il trouve impolitique de demander de nouvelles dépenses au nouveau Reichstag.

Il est inexact de croire que la démission de M. de Bismarck amènera un rapprochement avec la Russie ; ce serait plutôt le contraire qui serait exact. M. de Bismarck avait toujours rêvé un rapprochement avec la Russie ; c'est sur ses conseils que Guillaume II a commencé son grand voyage par Saint-Petersbourg.

Berlin, 20 mars. — Dans les cercles ministériels, on est atterré par la démission du prince de Bismarck. On est convaincu que cet événement aura de graves conséquences et que la triple alliance est atteinte.

Le choix du général de Caprivi est hautement désapprouvé. Le plus ému est M. Crispien. On peut s'attendre à une nouvelle orientation de la politique italienne.

Un massacre au Congo français. Paris, 20 mars. — Une dépêche d'origine belge a annoncé le massacre d'un poste français sur l'Oubangui.

Voici d'après des renseignements particuliers, des détails sur ce déplorable incident : Le poste de l'Oubangui, situé sur le fleuve de ce nom, à l'extrême limite de nos possessions du Congo, était occupé par un vingtaine de lapots généraux, placés sous les ordres d'un européen, M. Mury, agent auxiliaire du Congo, originaire de Lyon.

La démission à la Bourse

Paris, 19 mars. — On lit dans le bulletin financier de la Liberté :

« Deux heures. Le marché est mal impressionné ; les opinions sont partagées au sujet de la démission du prince de Bismarck. »

« Les pincés allemands sont mauvaises, « L'Autriche » est, comme au cours des dernières séances, particulièrement offert. »

« La situation parlementaire de M. Crispien se trouvera-t-elle modifiée par suite de la démission du prince de Bismarck ? telle est actuellement la question que se posent les porteurs d'Italien. »

L'ambassadeur de France à Berlin. Paris, 19 mars. — La France et la Nation réclament énergiquement le rappel de notre ambassadeur à Berlin qui, d'après un journal sérieux du matin, n'avait pas encore informé hier, à quatre heures, le gouvernement de la démission du prince de Bismarck.

Le ministre des affaires étrangères a reçu la visite du comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne, qui va prendre un congé de quelques jours.

NOUVELLE CONFIRMÉE

Berlin, 19 mars. — Lorsque le prince de Bismarck est venu hier, pendant la suspension de la séance des commissions de la conférence ouvrière, il s'est entretenu longtemps avec M. Boccardo, député Italien, auquel il a dit textuellement :

« Salvez, de ma part, moi-même et Crispien ; dit-il que les destinées de l'Italie resteront toujours liées à celles de l'Allemagne. »

« Comme M. Boccardo lui demandait s'il pouvait publier cette phrase, M. de Bismarck a répondu affirmativement. »

« On a beaucoup remarqué que le chancelier de l'Empire, en entrant hier dans la salle où étaient les membres de la Conférence, s'est immédiatement approché de M. Jules Simon, qu'il a salué très cordialement, et avec lequel il a eu une longue conversation. »

Dans les couloirs de la Chambre des Députés, le bruit court que les princes régnants allemands sont intervenus, en vue du maintien du prince de Bismarck.

Berlin, 19 mars. — Les ministres se sont réunis en conseil à la Chambre des députés à 3 heures 15 sous la présidence de M. de Bötticher.

Bien que le Reichsanzeiger de ce soir annonce seulement que le général de Caprivi a conféré avec l'Empereur, on donne comme certain que ce personnel s'est réuni au palais de l'Empereur, comme chancelier de l'Empire et peut être aussi comme président du conseil des ministres prussiens, sans avoir toutefois la direction de la politique extérieure.

Cologne, 19 mars. — Une dépêche de Berlin à la Gazette de Cologne confirme que l'Empereur a accepté la démission du prince de Bismarck et a nommé le général de Caprivi à sa place.

Berlin, 19 mars. — Le feld-marchal de Moltke les généraux commandants de corps d'armée, les généraux inspecteurs et les aides de camp généraux assisteront à la conférence militaire qui a eu lieu chez l'Empereur.

Le souverain a reçu ce matin le ministre d'Etat, M. de Bötticher, et a eu plus tard un entretien avec le général de Caprivi.

La démission du comte Herbert de Bismarck

Berlin, 19 mars. — La démission du comte Herbert de Bismarck a été acceptée.

« L'ambassadeur de Constantinople lui a offert, au ministère des affaires étrangères et ancien consul général à Budapest, comme avant le remplacement de M. de Bismarck. »

« Le général de Caprivi nommé chancelier. Berlin, 19 mars. — Le général de Caprivi est nommé chancelier de l'Empire. »

« Le choix inspire de graves appréhensions ; c'est l'avènement au pouvoir du parti militaire avec toutes ses conséquences. »

CHAMBRE DES DEPUTES

Présidence de M. Floquet, président.

M. le Président. — J'ai l'honneur de communiquer à la Chambre deux lettres par lesquelles M. Haubon, nommé sénateur des Basses-Pyrénées, et M. Zurlinden, député de la Gironde, ont demandé leur démission de député.

M. le Président. — J'inuite la Chambre à fixer aujourd'hui même la date à laquelle sera discutée l'interpellation de M. Turrel, sur le traité de commerce avec la Turquie.

Cette interpellation est mise à l'ordre du jour de lundi.

La Chambre fixe également à lundi l'interpellation de M. Deloncle sur la situation diplomatique de la France, vis-à-vis des anciens traités avec la Porte ottomane.

La Chambre procédera samedi à la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. Develle, nommé ministre de l'Agriculture.

M. le Président. — J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre, que j'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un député.

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître à la Chambre qu'il a été nommé directeur de l'enseignement primaire, le directeur de l'enseignement primaire, le directeur de l'enseignement primaire, le directeur de l'enseignement primaire.

Grave accident de chemin de fer à Douai. — Deux trains de marchandises se sont rencontrés dans la nuit de mercredi à jeudi au croisement situé entre la gare de Douai et le Pont-de-la-Delta.

Un train, chargé de rails, parti de Douai pour Lens, a été, malgré les efforts du mécanicien qui avait vu le danger et s'efforçait de renverser la va-

L'EMOTION A BERLIN

Berlin, 14 heures. — L'émotion va croissant. Les derniers vœux sont arrachés, le départ du chancelier est définitif, et son fils, qui devait être son continuateur, le suit dans son exil.

« La ville a, ce soir, un caractère indescriptible ; on ne s'occupe que de ce double fait, et les considérations que l'on en tire frisent l'effolement ; on s'attendait presque à la démission du chancelier, mais l'acceptation de celle du comte Herbert déroute absolument le public et aussi les politiciens. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'a-t-il se passé ? »

Telles sont les réflexions émisses partout. Ce sentiment est encore accentué par la coïncidence au moins bizarre créée par l'Empereur de cette double démission et de la présence de tous les commandants de corps réunis en conférence chez l'Empereur. Et le maréchal de Moltke y assistait. Encore un point d'interrogation et tout aussi noir que les autres celui-ci. Non, vous ne sauriez vous imaginer les trames par lesquelles passent les sons Berliniens.

Je dois ajouter que, dans les journaux, toutes les dépêches arrivant de la province revêtent cette même impression pessimiste. De nombreux personnages politiques arrivent incessamment dans la capitale, avides de savoir.

Des agents politiques de tous les Etats confédérés sont venus aux renseignements. Dans le monde diplomatique, malgré l'air réservé de rigueur, on est, par là, sûr.

« On prévoit une évolution complète de la politique étrangère de l'Allemagne. Dans quel sens, on demande-t-on ? »

« Les bureaux télégraphiques sont encombrés ; d'heure en heure on y dépose des monceaux de dépêches ; toutes passent au crible administratif ; le monde de la cour, des ministères, paraît lui-même surpris de la double décision de Guillaume II. »

« On croyait encore, ce matin, à l'efficacité de l'intervention des princes régnants allemands ; quant au parti militaire, il paraît triompher (sa modestie, certes) et le général de Caprivi était nommé chancelier, la morgue de ce parti n'aura plus de limites. »

C'est encore aussi ce qui effraie les bourgeois de Berlin, d'autant plus que les crédits militaires annoncés seront strictement demandés au Reichstag.

Berlin, 19 mars. — Le Moniteur Officiel de l'Empire ne dit rien de son retour. Ce sera pour demain.

La démission du chancelier paraîtra en même temps que la nomination de son successeur, le général de Caprivi.

« On dit que, pour éviter une prolongation de la crise, l'Empereur nommera ce dernier également président du Conseil des ministres prussiens. »

« L'officier continue à affirmer que la politique extérieure ne sera pas modifiée. »

« La nomination du général de Caprivi fait augurer